

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
10 mai 2017  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 3 mai 2017, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins humanitaires et les bulletins d'information publiés par le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne entre le 28 avril et le 3 mai 2017 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim  
(Signé) P. Ilichev



**Annexe à la lettre datée du 3 mai 2017 adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Bulletin humanitaire du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne (28 avril 2017)**

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne par la Fédération de Russie**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes a conduit huit opérations humanitaires, dans les provinces d'Alep (6), de Lattaquié (1) et de Deraa (1).

À Alep, 2 285 repas chauds et du pain ont été distribués aux habitants des quartiers de Soukkari, d'Akramiyé, de Sleïmaniyé, de Hamidiyé, de Heïdariya et de Karm el-Daadaa, et 850 autres repas chauds aux habitants des localités de Sqoubin (province de Lattaquié) et de Qnaïyé (province de Deraa).

Au cours des dernières 24 heures, 3 135 personnes ont reçu une aide humanitaire, le poids total des cargaisons distribuées ayant atteint 6,7 tonnes.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne par des organisations internationales**

Au cours des dernières 24 heures, l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires ont continué de fournir une aide médicale, psychologique et juridique à la population de la République arabe syrienne. En outre, la réhabilitation des infrastructures et la fourniture d'abris temporaires aux personnes en détresse se sont poursuivies.

## **Bulletin d'information du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne (29 avril 2017)**

### **Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 1 473.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités, conformément à l'accord conclu le 27 février 2016, s'est maintenu à 143.

Le nombre de localités reprises aux groupes armés affiliés à l'organisation terroriste internationale État islamique d'Iraq et du Levant par les forces gouvernementales syriennes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 est passé à 236.

Au cours des dernières 24 heures, les forces gouvernementales ont repris le contrôle de 10,8 kilomètres carrés de territoire, ce qui porte à 4 613 kilomètres carrés la superficie totale libérée.

### **Respect de la cessation des hostilités**

Le 30 décembre 2016 à minuit, un cessez-le-feu est entré en vigueur, conformément à l'accord commun sur le règlement global du conflit syrien.

Le nombre de groupes d'opposition armés ayant adhéré au cessez-le-feu est passé à 65.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé 14 violations, dans les provinces de Damas (8), de Hama (3), de Lattaquié (2) et de Deraa (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé 15 violations, dans les provinces de Hama (4), d'Alep (3), de Deraa (3), d'Edleb (3) et de Damas (2).

L'enquête menée par le bureau russe n'a pas permis de confirmer les 15 violations du cessez-le-feu susmentionnées.

## **Bulletin d'information du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne (30 avril 2017)**

### **Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, deux accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants des localités d'Enkhel (province de Deraa) et de Nabaa el-Faouar (province de Qouneïtra).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 1 475.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités, conformément à l'accord conclu le 27 février 2016, s'est maintenu à 143.

Le nombre de localités reprises aux groupes armés affiliés à l'organisation terroriste internationale État islamique d'Iraq et du Levant par les forces gouvernementales syriennes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 s'est maintenu à 236.

Au cours des dernières 24 heures, les forces gouvernementales ont repris le contrôle de 16 kilomètres carrés de territoire, ce qui porte à 4 629 kilomètres carrés la superficie totale libérée.

### **Respect de la cessation des hostilités**

Le 30 décembre 2016 à minuit, un cessez-le-feu est entré en vigueur, conformément à l'accord commun sur le règlement global du conflit syrien.

Le nombre de groupes d'opposition armés ayant adhéré au cessez-le-feu s'est maintenu à 65.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé 15 violations, dans les provinces de Damas (9), de Lattaquié (3), de Hama (2) et de Deraa (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé 12 violations, dans les provinces d'Alep (5), de Damas (2), de Deraa (2), de Hama (2) et de Homs (1).

L'enquête menée par le bureau russe n'a pas permis de confirmer les 12 violations du cessez-le-feu susmentionnées.

---

**Bulletin humanitaire du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne (30 avril 2017)****Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne par la Fédération de Russie**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes a conduit six opérations humanitaires, dans les provinces d'Alep (5) et de Lattaquié (1).

À Alep, 1,5 tonne de pain, des repas chauds et 150 colis alimentaires ont été distribués aux habitants des quartiers de la Nouvelle-Alep (partie sud), de Bani Zeïd, de Boustan el-Qasr et d'Azizi, et des environs de Qadi Askar.

Dans la localité de Brabichbo (province de Lattaquié), 350 colis alimentaires ont été distribués à la population.

Au cours des dernières 24 heures, 1 300 personnes ont reçu une aide humanitaire, le poids total des cargaisons distribuées ayant atteint trois tonnes.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne par des organisations internationales**

Au cours des dernières 24 heures, l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires ont continué de fournir une aide médicale, psychologique et juridique à la population de la République arabe syrienne. En outre, la réhabilitation des infrastructures et la fourniture d'abris temporaires aux personnes en détresse se sont poursuivies.

## **Bulletin d'information du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne (1<sup>er</sup> mai 2017)**

### **Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, deux accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants des localités d'Atmé et de Halas (province de Qouneïtra).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 1 477.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités, conformément à l'accord conclu le 27 février 2016, s'est maintenu à 143.

Le nombre de localités reprises aux groupes armés affiliés à l'organisation terroriste internationale État islamique d'Iraq et du Levant par les forces gouvernementales syriennes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 s'est maintenu à 236.

### **Respect de la cessation des hostilités**

Le 30 décembre 2016 à minuit, un cessez-le-feu est entré en vigueur, conformément à l'accord commun sur le règlement global du conflit syrien.

Le nombre de groupes d'opposition armés ayant adhéré au cessez-le-feu s'est maintenu à 65.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé 12 violations, dans les provinces de Damas (8), de Lattaquié (2), de Hama (1) et de Deraa (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé neuf violations, dans les provinces d'Edleb (3), de Deraa (2), de Homs (2), de Damas (1) et de Hama (1).

L'enquête menée par le bureau russe n'a pas permis de confirmer les neuf violations du cessez-le-feu susmentionnées.

---

**Bulletin humanitaire du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne (1<sup>er</sup> mai 2017)****Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne par la Fédération de Russie**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes a conduit six opérations humanitaires, dans les provinces d'Alep (4), de Lattaquié (1) et de Soueïda (1).

À Alep, 800 repas chauds, 100 colis alimentaires et du pain ont été distribués aux habitants des quartiers de Qadi Askar, de Bani Zeïd, de Boustan el-Qasr et d'Azizi, et 800 autres colis alimentaires aux habitants des localités de Jaoubet Bourghal (province de Lattaquié) et de Thaala (province de Soueïda).

Au cours des dernières 24 heures, 1 492 personnes ont reçu une aide humanitaire, le poids total des cargaisons distribuées ayant atteint 4,8 tonnes.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne par des organisations internationales**

Des avions russes ont parachuté, dans les environs de Deïr el-Zor, 21,5 tonnes d'aide humanitaire (vivres) reçues de l'Organisation des Nations Unies par les autorités syriennes.

## **Bulletin d'information du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne (2 mai 2017)**

### **Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 1 477.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités, conformément à l'accord conclu le 27 février 2016, s'est maintenu à 143.

Le nombre de localités reprises aux groupes armés affiliés à l'organisation terroriste internationale État islamique d'Iraq et du Levant par les forces gouvernementales syriennes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 s'est maintenu à 236.

### **Respect de la cessation des hostilités**

Le 30 décembre 2016 à minuit, un cessez-le-feu est entré en vigueur, conformément à l'accord commun sur le règlement global du conflit syrien.

Le nombre de groupes d'opposition armés ayant adhéré au cessez-le-feu s'est maintenu à 65.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé 14 violations, dans les provinces de Damas (8), de Hama (3), de Lattaquié (2) et de Deraa (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé neuf violations, dans les provinces de Damas (6), de Hama (2) et de Deraa (1).

L'enquête menée par le bureau russe n'a pas permis de confirmer les neuf violations du cessez-le-feu susmentionnées.



## **Bulletin d'information du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne (3 mai 2017)**

### **Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 1 477.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités, conformément à l'accord conclu le 27 février 2016, s'est maintenu à 143.

Le nombre de localités reprises aux groupes armés affiliés à l'organisation terroriste internationale État islamique d'Iraq et du Levant par les forces gouvernementales syriennes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 s'est maintenu à 236.

La superficie totale du territoire dont les forces gouvernementales ont repris le contrôle reste de 4 629 kilomètres carrés.

### **Respect de la cessation des hostilités**

Le 30 décembre 2016 à minuit, un cessez-le-feu est entré en vigueur, conformément à l'accord commun sur le règlement global du conflit syrien.

Le nombre de groupes d'opposition armés ayant adhéré au cessez-le-feu s'est maintenu à 65.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé neuf violations, dans les provinces de Lattaquié (4), de Hama (4) et de Deraa (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé 10 violations, dans les provinces d'Alep (4), de Deraa (2), de Damas (1), de Hama (1), d'Edleb (1) et de Lattaquié (1).

L'enquête menée par le bureau russe n'a pas permis de confirmer les 10 violations du cessez-le-feu susmentionnées.